

PROCES VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
29 mars 2023

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 20 mars 2023, s'est réuni le 29 mars 2023 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christelle PETIT, Vice-Présidente du CIAS.

Etaient présents (12) : Ghislain BERTHIN, Annick BIENBEAU, Claude BLAIN, Isabelle CROCHET, Jean-Noel DARGOUGE, Jean-François DAVID, Ghislaine DE BENGY-PUYVALLEE, Christophe DRUNAT, Philomène MAILLET, Anne-Marie OSWALD, Christelle PETIT et Josépha WIOLAND

Etaient excusés (7) : Cécile BORY ayant donné pouvoir à Christophe DRUNAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Isabelle DEUSS, Jean-Noel GUILLAUMIN, Solange LEJUS, Nathalie MESTRE ayant donné pouvoir à Christelle PETIT, Jocelyne RODDE ayant donné pouvoir à Philomène MAILLET

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2023
- 2/ Aide Alimentaire : subvention 2023 ADMR
- 3/ Aide Alimentaire : conventions de partenariat avec les communes de Méry-es-Bois, Ivoy-le-Pré et La Chapelle-d'Angillon
- 4/ Budget : demande de subvention association « Vers Ton Sport »
- 5/ Remboursement des frais kilométriques des bénévoles Atelier des Savoirs
- 6/ Budget : approbation du compte de gestion 2022
- 7/ Budget : vote du compte administratif 2022
- 8/ Budget : vote du budget primitif 2023
- 9/ Présentation des Travaux de la Commission Santé du 1^e février 2023
- 10/ Questions diverses

Rapporteur			Vote de la délibération
Vice-Présidente	1	Subvention ADMR 2023 au titre de l'Aide Alimentaire secteur Les Aix d'Angillon	A l'unanimité 14 voix pour
Vice-Présidente	2	Aide Alimentaire : conventions de partenariat avec les communes de Méry-es-Bois, Ivoy-le-Pré et La Chapelle-d'Angillon	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	3	Subvention association « Vers ton Sport »	Rejetée 7 voix pour / 7 voix contre
Vice-Présidente	4	Remboursement des frais kilométriques des bénévoles Ateliers des Savoirs	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	5	Budget : approbation du compte de gestion 2022	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	6	Budget : vote du compte administratif 2022	A l'unanimité 15 voix pour
Vice-Présidente	7	Budget : vote du budget primitif 2023	A l'unanimité 15 voix pour

En introduction du Conseil d'Administration, Ms BOULAN et JAFFRE, représentants du CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE, et M. KERMOAL, président de la caisse locale CREDIT AGRICOLE Les Aix d'Angillon, exposent aux membres du Conseil les actions du CREDIT AGRICOLE autour du Bien Vieillir.

Conscient des différents enjeux sociétaux que pose le vieillissement de la population, le CREDIT AGRICOLE propose différentes solutions d'accompagnement des porteurs de projets (conseil, financement, investissement, ...) et peut être lui-même acteur et porteur de ces projets à travers différents dispositifs mis en place. Souhaitant travailler de concert avec les acteurs locaux (CIAS, SIAD, ...), le CREDIT AGRICOLE souhaite donc se rendre disponible et facilitateur pour ses clients et les territoires en leur proposant un accompagnement et leur apportant des solutions.

Les membres du Conseil d'Administration interrogent les représentants du CREDIT AGRICOLE sur la finalité de ce dispositif, et regrettent le manque d'accompagnement des solutions déjà existantes. Ms BOULAN, JAFFRE et KERMOAL confirment la volonté du CREDIT AGRICOLE de se poser en accompagnateur et facilitateur des porteurs de projets autour du Bien Vieillir. Un point de vigilance est porté sur le déploiement de services marchands qui ne doivent pas venir fragiliser les modèles économiques des associations notamment d'aide à domicile qui œuvrent sur le territoire.

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DE SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 22 février 2023.

2 / AIDE ALIMENTAIRE : SUBVENTION ADMR

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations, adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la demande de subvention adressée complète au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par la Présidente de l'ADMR des Aix d'Angillon et réceptionnée le 22 février 2023 ;

Considérant que :

- le montant demandé s'élève à 4 000 € (2,35 % du budget prévisionnel 2023)
- le budget prévisionnel 2023 de l'association ADMR s'élève à 164 505 €
- « Cette association a pour but d'aider à tous les moments de leur existence toute famille ou personne habitant dans les communes où elle exerce son action [...] et de développer un climat familial et d'intensifier les courants de solidarité, la vie sociale et l'animation dans les communes qu'elle dessert en faisant participer les familles, notamment celles ayant bénéficié de l'action de l'association. »
- le rayonnement de l'association porte sur 13 communes des Terres du Haut Berry (Aubinges, Les Aix d'Angillon, Azy, Brécy, Humbligny, Moulins sur Yèvre, Montigny, Morogues, Parassy, Rians, Saint Céols, Ste Solange, Soulangis).
- le nombre d'habitants potentiellement concernés s'élève à 8 666 habitants
- l'ADMR participe aux groupes de travail intercommunaux sur l'aide alimentaire et entretient des liens de partenariat avec d'autres acteurs locaux (notamment la MDAS)

- en 2022, elle a aidé 142 foyers soit 338 bénéficiaires âgés de 0 à +65 ans, dont 39 allocataires du RSA, en distribuant 32,93 tonnes de nourriture, dont 936 kg de non-alimentaire (hygiène)
- cette action contribue à la valorisation et l'animation du territoire ;
- la redistribution de denrées à dates très courtes contribue à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Le Président du CIAS propose aux membres du conseil d'administration :

- d'attribuer une subvention à l'ADMR au titre de l'aide alimentaire d'un montant de 4 000 €
- d'imputer la dépense au budget du CIAS - compte 6574

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Josépha WIOLAND prend place au sein du CA après le vote. Elle n'a donc pas pris part au vote.

3 / AIDE ALIMENTAIRE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE MERY-ES-BOIS, LA CHAPELLE-D'ANGILLON ET IVOY-LE-PRE

Vu la définition de l'intérêt communautaire votée le 29 novembre 2018 en conseil communautaire

Attendu que dans le cadre de la mise en œuvre de son aide alimentaire sur le territoire, le C.I.A.S. délivre, sur Henrichemont, depuis le 1^{er} janvier 2019, chaque quinzaine, sur prescription d'un travailleur social, un colis alimentaire à chaque foyer bénéficiaire contre participation,

Attendu que les habitants de Méry-ès-bois, La Chapelle-d'Angillon et d'Ivoy-le-Pré (hors communauté de communes) bénéficient de cette distribution ;

Il convient de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention fixant la participation financière de ces communes pour le fonctionnement de cette distribution.

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver les conventions de mise en œuvre de partenariat passées entre les communes de Méry-ès-bois, La Chapelle-d'Angillon et d'Ivoy-le-Pré et le CIAS
- de fixer la participation des communes de Méry-ès-bois, La Chapelle-d'Angillon et d'Ivoy-le-Pré à hauteur de 7 € par colis distribué à leurs habitants respectifs
- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions
- d'imputer les recettes au budget du CIAS - compte 7066

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

4 / BUDGET : DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION « VERS TON SPORT »

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions aux associations, adopté en conseil d'Administration le 12/10/2017 ;

Considérant, la demande de subvention adressée complète au Président du C.I.A.S. Terres du Haut Berry par la Présidente de l'association « Vers Ton Sport » et réceptionnée le 23 février 2023 ;

Considérant que :

- le montant demandé s'élève à 250 € (2,48 % du budget prévisionnel 2023)
- le budget prévisionnel 2023 de l'association « Vers Ton Sport » s'élève à 10 063,85 €
- « Cette association a pour but de proposer des activités physiques adaptées à chacun, en individuel ou petit collectif, afin de maintenir ou améliorer ses capacités et sa santé au quotidien »
- le rayonnement de l'association porte sur l'ensemble des communes de la CCTHB, et des communes limitrophes et proches (Bourges, St-Doulchard, Mehun-s/-Yèvre, Vierzon, Neuvy-s/-Barangeon, Vignoux-s/-Barangeon) ; en structure telle que le gymnase Cathy MELAIN de St-Martin-d'Auxigny et la Maison des Associations à Allogny, ou au domicile des pratiquants
- les publics visés par les actions de l'association sont les personnes nécessitant une activité sportive adaptée et complémentaire à une rééducation kinésique, des personnes en situation d'appréhension et de découverte de son corps suite à un handicap et/ou un changement de morphologie, ainsi que les seniors et toutes les personnes souhaitant se maintenir en bonne santé en bénéficiant d'un accompagnement individuel
- les actions de l'association « Vers Ton Sport » en 2022 ont permis l'accompagnement de 18 pratiquants (dont 50% domiciliés CCTHB), dont deux personnes ont été orientées par des professionnels de santé, et 1 personne a pu intégrer un club sportif à l'issue ; les pratiquants hors CCTHB sont essentiellement des pratiquants ponctuels et à durée réduite.

Le Président du CIAS propose aux membres du conseil d'administration :

- d'attribuer une subvention à l'association « Vers Ton Sport » d'un montant de 250 €
- d'imputer la dépense au budget du CIAS – compte 6574

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil rejettent la délibération par 7 voix contre, 7 voix pour et 1 abstention.

5/ REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES DES BENEVOLES « ATELIERS DES SAVOIRS »

Vu le Décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991

Vu l'Arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat

Considérant le budget 2023 du CIAS

Considérant que les bénévoles de l'atelier des savoirs sont originaires de différentes communes parfois éloignées des lieux de formation et qu'ils se déplacent aux plus près des apprenants rencontrant des problèmes de mobilité ;

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration de :

- prendre en charge les frais kilométriques au titre du second semestre de l'année 2022 des formateurs bénévoles, agissant dans le cadre des « Ateliers des savoirs » des Terres du Haut

Berry conformément aux conditions de remboursement des indemnités kilométriques en vigueur.

- Imputer les dépenses au budget du CIAS - compte 6251

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

NOTE BUDGETAIRE RELATIVE A L'EXERCICE 2022

CF. BUDGET REALISE 2022 EN ANNEXE

1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Le budget prévisionnel prévoyait 390 498,77 € pour un réalisé de 342 341,89 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Les recettes étaient prévues pour un montant de 390 498,77 €, il a été réalisé 344 501.64 €.

RESULTAT :

L'exercice 2022 est positif à hauteur de 2159.75 €

- ⇒ **Section de fonctionnement positive : 2159.75 €**

CHAPITRE 11 : remboursements de charges pour les consommations affectées au % d'occupation par le CIAS dans les bâtiments communs des Aix, Simone Veil et Rosa Parks supportés par le BP :

- poste « énergie » (60612) 4 414 € en 2022 pour le budget CIAS, auparavant supportés par le BP
- compte « maintenance » (6156) 3 268,74 € : charges liées à la consommation et à la maintenance des photocopieurs et matériels informatiques pour les activités France Services.
- compte « frais de nettoyage des locaux » (6283) 9 002,55 € : coûts engendrés par l'entretien des locaux occupés par France Services et l'aide alimentaire à St Martin.

CHAPITRE 12 : activité des 3 France Services ; le prévisionnel a été impacté par les différentes absences des animatrices (238 921,20 € réalisé pour 271 014,10 € budgétisé)

CHAPITRE 65 : le compte « subventions aux associations et autres » (6574) reste constant avec subvention à la Mission Locale de Bourges, l'ADMR et le CDAD (Conseil Départemental Accès Au Droit) pour un total de 30 962,15 €

2 / INVESTISSEMENT :

Prévisionnel : 18 711,73 € / Réalisés : 8 778,65 € en dépenses et 26 944,83 € en recettes.

Résultat section Investissement :

Le résultat 2022 est positif pour 18 166.18 €.

- ⇒ **Section d'investissement est positive pour un montant de 18 166.18 €.**

6/ BUDGET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

CONSIDERANT LA PARFAITE REGULARITE DES OPERATIONS

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le président soumet le compte de gestion 2022 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

7/ BUDGET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

CF. BUDGET REALISE 2022 EN ANNEXE

Sous la présidence de Madame PETIT Christelle, vice-présidente, le conseil d'administration examine le compte administratif 2022, dressé par Monsieur le président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes prévues et celles réalisées ainsi que l'état des restes à réaliser (reports et contrepassations) de l'exercice 2022,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 ;

Prenant acte que ce compte administratif peut se résumer ainsi :

		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice	Dépenses	342 341,89 €	8 778,65 €
	Recettes	344 501,64 €	26 944,83 €
Résultat 2022	(Recettes-Dépenses)	2 159,75 €	18 166,18 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	
	Report en section d'investissement (001)		0
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		2159,75 €	18 166,18 €

Résultat de clôture (Total Fonctionnement + Total Investissement) :	20 325,96 €
--	--------------------

Considérant que Monsieur DRUNAT, président, ordonnateur, a normalement administré, durant l'exercice 2022, les finances du C.I.A.S. Terres du Haut Berry,

Le président soumet le compte administratif 2022 à l'approbation du Conseil d'Administration, la gestion de l'exercice 2022, pour arrêter les résultats définitifs tels que précisés dans le tableau ci-dessus.

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

NOTE BUDGETAIRE RELATIVE A L'EXERCICE 2023

CF. BUDGET PREVISIONNEL 2022 EN ANNEXE

Le budget 2023 a été construit au regard des orientations 2023.

ORIENTATIONS 2023 :

- Aide alimentaire : poursuite des modes de fonctionnement et fréquences de distribution ; néanmoins des modifications sont à prévoir sur les modes d'approvisionnement (diminution des livraisons Banque Alimentaires, et augmentation des achats de compléments) ; et développement de la coordination sur l'ensemble de la CCTHB incluant l'association ADMR qui intervient sur Les Aix

- France Services : l'année 2023 marquera la stabilisation de l'organisation travaillée depuis 2021, et s'enclenchera une démarche « qualité » des partenariats, et le développement de nouveaux permanenciers offrant une diversité accrue des services

- en dépenses : une masse salariale en adéquation avec l'effectif des animatrices
- en recettes : toujours la même forfaitisation de la subvention de 30 000 € par site France Services.

- Actions numériques de proximité : redémarrage des VISAS Pro Numériques de la Région Centre-Val de Loire, déjà bien installés sur les 3 sites THB en 2019, mais stoppés en 2020. A ces actions

s'ajoutera la programmation d'interventions du Conseiller Numérique de la CdC THB sur les 3 sites France Services depuis le 2nd trimestre 2022.

- A.D.S (Ateliers Des Savoirs) : maintien des dispositifs sur Les Aix d'Angillon et St-Martin-d'Auxigny, et recherche de bénévoles pour un déploiement du dispositif sur Henrichemont.
- Actions mobilités : concrétisation d'un service de location de véhicules automobiles (Véhicules Location Solidaire) en partenariat avec GAS18 Mobilités aux Aix d'Angillon

8/ BUDGET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport du Président, les membres ont débattu sur les points suivants

Le président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le budget primitif 2023, équilibré comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 27 066,18 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En dépenses et en recettes à la somme de 357 435,00 €

Les membres du Conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

10/ COMMISSION SANTE DU 1^{er} FEVRIER 2023

La première commission suite à l'ABS, s'est déroulée le 1^{er} février 2023. Une vingtaine de personnes ont participé. 4 ateliers ont été organisés pour la rédaction de 10 fiches actions. Nous avons été accompagnés par Delphine MOINDROT coordonnatrice CPTS, et de Elodie BILLAUD coordonnatrice du contrat local de santé au PETR.

Les fiches actions portent notamment sur le recensement de l'offre, la communication, la mobilisation d'actions de prévention sur le territoire, la coordination et la coopération des intervenants.

Les prochaines commissions auront lieu :

- Personnes âgées : le mercredi 10 mai à 18h30
- Précarité : le mardi 19 septembre à 18h30

11/ QUESTIONS DIVERSES

Manuel DECONINCK, responsable du service Action Sociale de la CCTHB, informe les membres du Conseil d'Administration des dernières actualités du Service.

L'atelier participatif de l'Aide Alimentaire pour le mois de Mars est un atelier Bien-Etre ; durant lequel une bénévole coiffeuse à la retraite et une socio-esthéticienne vont proposer différents soins aux bénéficiaires. Lors des inscriptions, cet atelier a rencontré un franc succès et suscité beaucoup de demandes. L'atelier se tiendra ce jeudi 30 mars.

Une collecte de denrées alimentaires se déroulera au collège Béthune Sully d'Henrichemont entre le 11 et 14 avril. Les denrées seront mises à disposition de l'Aide Alimentaire de secteur. Un partage sera donc effectué entre les distributions d'Henrichemont et des Aix d'Angillon.

La seconde édition du Printemps des Entreprises des Terres du Haut Berry se tiendra le 14 avril prochain. En tant que partenaire de l'événement, le CIAS a invité différents partenaires sociaux du territoire.

Une solution a été trouvée quant au portage du projet de point de location de véhicules solidaires GAS18 sur les Aix d'Angillon. En effet, l'association ADMR s'est déclarée prête à porter le projet localement. Les conventions GAS18 sont en cours de rédaction.

Par ailleurs, Manuel DECONINCK explique s'être rendu le 29 mars au congrès national de l'UNCCAS qui se déroulait cette année à Bourges. Il a ainsi pu participer à 3 séminaires.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance est clôturée à 20h30.

La Vice-Présidente,
Christelle PETIT



Le secrétaire de séance,
Claude BLAIN



ANNEXES

BUDGET REALISE 2022 & PREVISIONNEL 2023

BUDGET CIAS FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
CHAPITRE 011 : Charges générales			
60611 - Eau et assainissement	500,00 €	384,00 €	700,00 €
60612 - Énergie - Électricité	9 400,00 €	4 414,00 €	10 000,00 €
60621 - Combustibles	- €	- €	
60622 - Carburants	100,00 €	- €	200,00 €
60623 - Alimentation	5 000,00 €	5 517,17 €	8 000,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées		180,00 €	
60631 - Fournitures d'entretien	200,00 €	636,93 €	500,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	1 000,00 €	228,00 €	500,00 €
6064 - Fournitures administratives	1 000,00 €	931,13 €	1 000,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	500,00 €	202,42 €	500,00 €
611 - Contrats de prestations de services	1 000,00 €	197,81 €	700,00 €
6135 - Locations mobilières	- €	380,00 €	400,00 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	- €	1 262,00 €	1 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	- €	492,60 €	300,00 €
6156 - Maintenance	5 000,00 €	3 268,74 €	2 500,00 €
6161 - Assurance multirisques	- €	1 223,38 €	1 500,00 €
6182 - Documentation générale et technique	150,00 €	- €	- €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 500,00 €	2 175,00 €	2 175,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	500,00 €	- €	200,00 €
6188 - Autres frais divers	100,00 €	- €	- €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	105,38 €	110,00 €
6228 - Divers	30 000,00 €	22 095,41 €	25 000,00 €
6231 - Annonces et insertions	100,00 €	- €	- €
6232 - Fêtes et cérémonies	100,00 €	- €	100,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 000,00 €	1 365,60 €	500,00 €
6251 - Voyages et déplacements	6 500,00 €	5 130,27 €	6 000,00 €
6261 - Frais d'affranchissement		1 832,00 €	
6262 - Frais de télécommunications	1 500,00 €	2 053,40 €	1 500,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	1 900,00 €	- €	1 500,00 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	- €	592,00 €	600,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	6 000,00 €	9 002,55 €	8 400,00 €
6288 - Autres services extérieurs	150,00 €	208,57 €	250,00 €
TOTAUX	73 200,00 €	63 878,36 €	74 135,00 €
CHAPITRE 012 : Charges de personnel			
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	8 500,00 €	11 679,02 €	9 000,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00 €	153,52 €	200,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	3 500,00 €	3 273,32 €	3 500,00 €
6338 - Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	500,00 €	460,50 €	500,00 €
64111 - Rémunération principale	117 000,00 €	98 852,91 €	102 000,00 €
64131 - Rémunérations	57 000,00 €	46 249,66 €	48 000,00 €
64168 - Autres emplois d'insertion	25 264,10 €	18 065,41 €	19 000,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	33 000,00 €	30 064,30 €	33 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	23 000,00 €	27 393,83 €	23 500,00 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 000,00 €	2 603,73 €	3 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	50,00 €	125,00 €	100,00 €
TOTAUX	271 014,10 €	238 921,20 €	241 800,00 €
CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections			
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	8 900,00 €	8 580,18 €	8 900,00 €
TOTAUX	8 900,00 €	8 580,18 €	8 900,00 €
CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante			
6518 - Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	150,00 €	- €	- €
65738 - Autres organismes publics	- €	180,00 €	200,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	35 000,00 €	30 780,80 €	32 300,00 €
65888 - Autres	234,67 €	1,35 €	
TOTAUX	35 384,67 €	30 962,15 €	32 500,00 €
CHAPITRE 67 - Charges exceptionnelles			
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 000,00 €	- €	100,00 €
TOTAUX	2 000,00 €	- €	100,00 €
TOTAUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	390 498,77 €	342 341,89 €	357 435,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
CHAPITRE 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	20 998,77 €	20 998,77 €	2 159,75 €
TOTAUX	20 998,77 €	20 998,77 €	2 159,75 €
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges			
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	700,00 €	5 944,92 €	4 000,00 €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	1 500,00 €	- €	- €
TOTAUX	2 200,00 €	5 944,92 €	4 000,00 €
CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses			
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	18 000,00 €	20 906,93 €	21 000,00 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	22 500,00 €	16 319,14 €	23 475,25 €
TOTAUX	40 500,00 €	37 226,07 €	44 475,25 €
CHAPITRE 74 - Dotations Subventions Participations			
74718 - Autres	90 000,00 €	102 289,75 €	90 000,00 €
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	225 000,00 €	165 528,30 €	200 000,00 €
7478 - Autres organismes	1 000,00 €	- €	- €
TOTAUX	316 000,00 €	267 818,05 €	290 000,00 €
CHAPITRE 75 - Autre produits de gestion courante			
7588 - Autres produits divers de gestion courante	100,00 €	1,44 €	- €
TOTAUX	100,00 €	1,44 €	- €
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels			
7713 - Libéralités reçues	10 500,00 €	12 500,00 €	16 800,00 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	200,00 €	12,39 €	- €
TOTAUX	10 700,00 €	12 512,39 €	16 800,00 €
TOTAUX RECETTES DE FONCTIONNEMENT	390 498,77 €	344 501,64 €	357 435,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	2 159,75 €	0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 778,65 €	8 778,65 €	- €
TOTAUX	8 778,65 €	8 778,65 €	- €
21 - immobilisations corporelles			
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	5 000,00 €	- €	19 066,18 €
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	3 000,00 €	- €	3 000,00 €
2184 - Mobilier	1 933,08 €	- €	5 000,00 €
TOTAUX	9 933,08 €	- €	27 066,18 €
TOTAUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT	18 711,73 €	8 778,65 €	27 066,18 €

RECETTE D'INVESTISSEMENT	BP 2022	CA 2022	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	17 590,38 €	17 590,38 €	18 166,18 €
TOTAUX	17 590,38 €	17 590,38 €	18 166,18 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 400,00 €	4 386,00 €	4 400,00 €
28181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	- €	151,00 €	300,00 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 500,00 €	3 181,18 €	3 200,00 €
28184 - Mobilier	1 000,00 €	862,00 €	1 000,00 €
TOTAUX	8 900,00 €	8 580,18 €	8 900,00 €
10 - Dotation, fonds divers et réserves			
10222 - F.C.T.V.A.	1 000,00 €	774,27 €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- 8 778,65 €	- €	- €
TOTAUX	- 7 778,65 €	774,27 €	- €
TOTAUX RECETTES D'INVESTISSEMENT	18 711,73 €	26 944,83 €	27 066,18 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	18 166,18 €	- €